

<p align="center">GESTION LOCATIVE TARIFS / PRESTATIONS</p>
--

HONORAIRES MISE EN LOCATION (conformes Loi ALUR)

Propriétaire : 5 % HT soit 6 % TTC du loyer annuel hors charge
Locataire : 5 % HT 6 % TTC du loyer annuel hors charge

Honoraires comprenant :

- recherche de locataire
- publicités sur supports adéquats
- visites
- montage du dossier locatif
- choix du locataire
- rédaction du bail

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX (conformes Loi ALUR)

Propriétaire : 3 € TTC / M2 jusqu'à 30M2 / forfait 90 € TTC au delà de 30 M2
Locataire : 3 € TTC / M2 jusqu'à 30M2 / forfait 90 € TTC au delà de 30 M2

HONORAIRES DE GESTION

5 % HT soit 6 % TTC des encaissements mensuels

OPTION : ASSURANCE LOYERS IMPAYES

2,5 % TTC du loyer mensuel hors charges (Contrat AGF garantissant jusqu'à 24 mois de loyers impayés, frais de justice et jusqu'à 7 500 € de dégradations)

POINTS FORTS DE NOS SERVICES

- Paiement mensuel du propriétaire
- Compte-rendu de gestion mensuel (multi lots) ou trimestriel (lot unique)
- Assurance loyers impayés
- Etats des lieux numérisés
- Extranet personnalisé (propriétaire et locataire)
- Proximité et connaissance du marché beaujolais depuis 1989

165, Rue d'Anse - 69400 VILLEFRANCHE - Tél 04.74.60.41.18 - Fax 04.74.09.08.92
E-mail : beaujolaisimmobilier@wanadoo.fr - Site : www.beaujolais-immobilier.fr

